ACADÉMIE
DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction des examens et concours

SONT DÉCLARÉS ADMIS À LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE DANS LE SECTEUR DISCIPLINAIRE « LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE », session 2022

les candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique,

sous réserve, pour les enseignants stagiaires de l'enseignement public ou titulaires d'un contrat provisoire de l'enseignement privé sous contrat, de remplir les conditions réglementaires d'obtention de la certification : titularisation ou obtention d'un contrat définitif (cf. article VI de la note de service n° 2019-104 du 16 juillet 2019, parue au BO n° 30 du 25 juillet 2019)

AUCUN CANDIDAT ADMIS

À Bordeaux, le 14 février 2022

Le président du jury
M. Bruno FORESTIER